

Lettre de Léon Bopp à Jean Paulhan, 1936

Auteur : Bopp, Léon (1896-1977)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Bopp, Léon (1896-1977), Lettre de Léon Bopp à Jean Paulhan, 1936, 1936.
Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX
OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13405>

Copier

Information sur la lettre

Date 1936

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

Les **TÉLEGRAMMES URGENTS** bénéficient de la priorité de transmission et de remise.

Tout bureau vous renseignera utilement.

Envoyez votre télégramme dans une des boîtes à télégrammes d'arrivée, vous les recevrez plus rapidement. Service **GRATUIT** pour les 50 premiers mots des télégrammes rédigés en français.

Tout bureau vous renseignera utilement.

Signification des principales indications de service taxées pouvant figurer en tête de l'adresse.

- | | |
|-------------------------------------|--|
| D.... = Urgent. | NH... = Remettre au destinataire même pendant la nuit (dans la limite des heures d'ouverture du bureau d'arrivée). |
| AR.... = Remettre contre reçu. | JN... = Remettre seulement pendant le jour. |
| PC.... = Accusé de réception. | OUVERT... = Remettre ouvert. |
| RPds... = Réponse payée. | |
| TC.... = Télégramme collectionné. | |
| EP.... = Remettre en mains propres. | |
| XPds... = Expres payé. | |

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

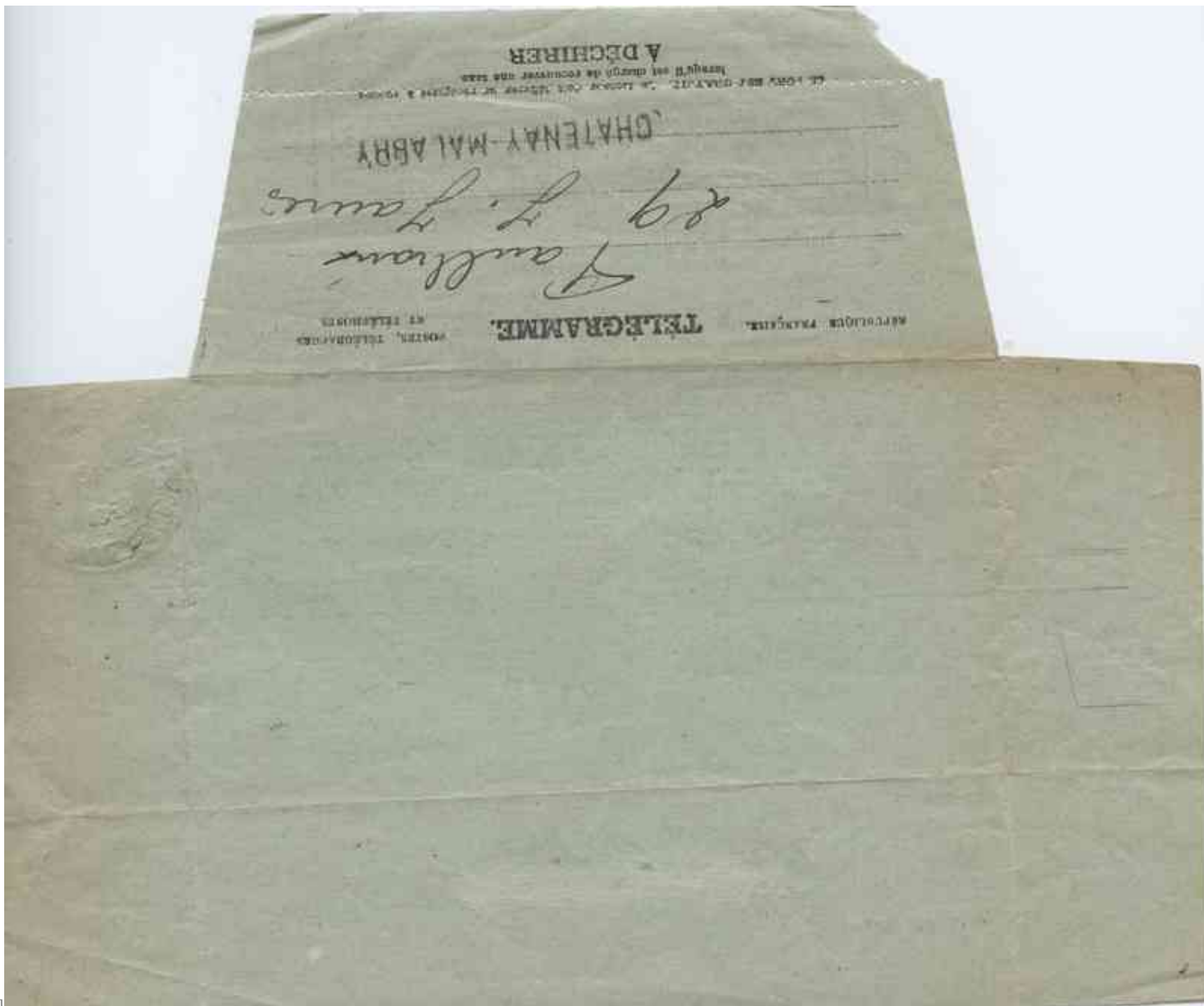
Dans le service télégraphique et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure du dépôt est indiquée sous forme d'un groupe de 4 chiffres, les deux premiers exprimant l'heure de 0 à 24 et les deux derniers les minutes, le chiffre 0 étant utilisé chaque fois qu'il est nécessaire.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance prise par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1884, art. 6.)

Timbre à date.



ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DU DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
Genève	30047	10		1845	[1935]
Chibaudet très mal					
Bott					



A DECHIFFER

CHATELAIN-MALABRY

Pauline
29 L. Jans

TELEGRAMME

POSTES, TELEGRAMMES
ET TELEPHONES

RECEVUE PAR